ODEALIM INSOR

QuietRent *pro*

Assurance du Dépôt de Garantie et GAPD

Etude d'éligibilité du locataire au dispositif QuietRent Pro

1. Le locataire

☐ Personne physique ☐ Personne morale, forme juridique : _____

Raison sociale : _____ SIREN : _____

☐ Mme ☐ M. Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Tél. : _____

Secteur d'activité : _____ Site internet : _____

2. Le bail

Adresse de la location : _____

CP : _____ Ville : _____

Date d'effet du bail : _____ Montant du loyer annuel HT HC : _____ €

Montant du dépôt de garantie initialement prévu : _____ € , soit ____ mois de loyers

Montant de la caution bancaire initialement prévue : _____ €, soit ____ mois de loyers

3. La garantie souhaitée

Quel type de substitution souhaitez-vous mettre en place ? (1 seul choix possible) :

☐ Substitution du Dépôt de Garantie (trois mois de loyers HT HC)

☐ Substitution de la GAPD / Caution bancaire : _____ mois de loyers HT HC (maximum 6 mois)

4. Questionnaire d'éligibilité

- Avez-vous fait l'objet d'incident de paiement ou litige avec votre bailleur (ou « un de vos bailleurs »), de quelque nature que ce soit, au cours des 12 derniers mois ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

- Correspondez-vous aux critères des sociétés en difficulté (repris par la BPI dans le cadre temporaire sur les aides d'Etat publié le 19 mars 2020) – autrement dit des entreprises dont les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

- Avez-vous reçu ou avez-vous donné un préavis de congé portant sur le bail visé par la présente étude d'éligibilité ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

- Si l'étude concerne un bail en cours, avez-vous une échéance triennale au cours des 12 prochains mois ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

  Si oui, souhaitez-vous ne pas renouveler ce contrat de bail ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Insor SAS, société de courtage en assurances au capital de 25 000 € - Siège social : 14 rue de Richelieu 75001 Paris– N°432 320 745 RCS Paris – Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro N°07001564 vérifiable sur www.orias.fr – Sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09 (acpr.banque-france.fr) – Tel : 01 44 40 84 40 Insor exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande Réclamation : Insor/Service Réclamation, 14 rue de Richelieu 75001 Paris

5. Pièces à fournir

Pour un nouveau bail :

- ❑ Extrait K-BIS de moins d'un mois,
- ❑ Copie de la CNI du représentant légal, ou du locataire si personne physique.
- ❑ Statuts de la société,
- ❑ Deux dernières liasses fiscales,
- ❑ Bilan prévisionnel et le cas échéant, confirmation de levée de fonds,
- ❑ Lettre d'intérêt du locataire, reprenant l'ensemble des éléments du projet de bail (loyers, charges, franchise, etc.)
- ❑ Trois dernières quittances de loyer pour les locaux actuellement loués, s'il y a lieu.

Pour un bail en cours :

- ❑ Même liste que « nouveau bail »,
- ❑ Copie du bail actuel et ses avenants successifs,
- ❑ Etat des lieux d'entrée. (NB : Si l'entrée dans les lieux est antérieure de plus de six mois à la date de mise en garantie, il conviendra d'établir un nouvel état des lieux).

« Je soussigné(e) _____, certifie la véracité des informations mentionnées ci-dessus.»(1)

Fait à _____ Le _____

Signature du représentant légal
ou de toute personne habilitée à représenter la société

(1) La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L.114-13 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal, L.725-13 du Code rural).
(2) Tous droits à retraite résultant d'une fraude ou d'une fausse déclaration seront remis en cause. Toute fraude ou fausse déclaration est également passible d'une pénalité administrative (article L. 114-17 du code de la sécurité sociale). Les organismes de sécurité sociale sont habilités à contrôler l'authenticité et la sincérité de vos déclarations auprès d'organismes tiers (articles L. 114-19 et L. 114-20 du code de la sécurité sociale).

Pour soumettre votre dossier par mail quietrent@insor.com :

L'étude d'éligibilité est réalisée à réception du présent Questionnaire, accompagné de l'ensemble des pièces requises (cf. § 5), ainsi que de votre règlement correspondant au frais de Certification QuietRent (120 € TTC). Ces frais seront déduits des frais de dossier applicables en cas de mise en place de la garantie.